

# SEANCE DU VENDREDI 9 JUILLET 2004

## COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

*M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission de M. DE KERAUTEM et en application de l'article L. 270 du Code Electoral, Mme Chantal DESCHAMPS, en sa qualité de 44<sup>ème</sup> membre sur la liste « Orléans Passionnément » est devenu Conseiller Municipal.*

M. le Maire

n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**

*Melle SAUVEGRAIN est désignée en qualité de Secrétaire.*

M. le Maire

n° 2 - **Pouvoirs.**

M. le Maire

n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 28 mai 2004.**

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire

n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

*M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, un emprunt, des attributions et désistements de location, une aliénation, un contentieux, des préemptions en D.P.U.*

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire

n° 5 - **Communications diverses.**

*M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire

n° 6 - **Création d'un poste d'adjoint chargé des quartiers.**

*Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'un 17<sup>ème</sup> poste d'adjoint qui sera chargé tout particulièrement de la coordination des différentes actions menées dans les 12 quartiers de la Ville et de l'application de la charte de la démocratie locale approuvée par délibération du 15 juin 2001.*

**Adopté par 41 voix contre 13.**

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

M. le Maire

n° 7 - **Election d'un 17ème Adjoint.**

- Bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 40
- A obtenu 40 voix et a été élu : M. STRULLU

M. le Maire

n° 8 - **Conseils Consultatifs de Quartiers. Présidences et composition. Modifications. Approbation.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de désigner Mme MAUROY en qualité de Présidente du Conseil Consultatif de Quartier Carmes-Bannier en remplacement de M. STRULLU, et Mme LABADIE en qualité de Présidente du Conseil Consultatif de Quartier Madeleine en remplacement de Mme COUDOUIN ;

2°) d'autoriser le remplacement :

- de M. Benoît GAYET par Mme Noëlle PAGE et de Mme Chantal DESCHAMPS par Mme Jacqueline BRINON au sein du comité de pilotage du Conseil Consultatif de Quartier Saint-Marceau,
- de Mme Nadia LABADIE par M. Francis PARAYRE et de Mme Bérénice SMAGGHE par M. Vladimir KIRGO au sein du comité de pilotage du Conseil Consultatif de Quartier Gare-Pasteur-Saint-Vincent,
- de M. Jean-Claude CROSNIER par M. Yves DUBOIS au sein du comité de pilotage du Conseil Consultatif de Quartier Barrière Saint-Marc-La Fontaine.

***Adopté par 42 voix.***

***Il y a 13 non participations.***

M. le Maire

n° 9 - **Commissions municipales. Composition. Modifications.**

Suite à la démission de M. Josselin de KERAUTEM et afin de tenir compte de plusieurs changements, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle composition des commissions suivantes :

- Commission Aménagement, Urbanisme, Revitalisation Urbaine et Logement
- Commission Circulation, Voirie, Stationnement
- Commission de l'Action Scolaire
- Commission du Personnel
- Groupe de travail Sécurité et Accessibilité

***Adopté à l'unanimité.***

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

M. le Maire n° 10 - **Organismes extérieurs. Représentations de la Ville. Modifications.**

Il convient de procéder à différentes modifications dans les représentations de la Ville au sein de divers organismes et conseils d'établissements scolaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les désignations détaillées dans la délibération.

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire n° 11 - **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Représentation de la Ville. Election d'un membre.**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection de Mme Chantal DESCHAMPS en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

- **Bulletins trouvés dans l'urne : 55**

- **Suffrages exprimés : 55**

- **A obtenu 55 voix et a été élue : Mme DESCHAMPS**

M. le Maire n° 12 - **Conseil Municipal. Règlement intérieur. Modifications. Approbation.**

Amendement du Groupe de l'Opposition :

Au paragraphe 2 de la délibération, modification de l'alinéa 3 de la manière suivante :

« Sur le site Internet de la Ville d'Orléans : un espace identifié d'une page sera réservé à l'Opposition Municipale pour lui permettre une libre expression, et ainsi réagir à l'actualité municipale ».

**Rejeté par 42 voix contre 13.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de modifier son règlement intérieur afin de prendre en compte les changements détaillés dans la délibérations ;

2°) de préciser le droit d'expression du Groupe de l'Opposition dans les différents bulletins d'information de la façon suivante :

- Dans le bulletin mensuel municipal Orléans.Mag : un espace d'1/2 page pour accueillir un éditorial du groupe de l'Opposition,

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

- Sur le site Internet de la Ville d'Orléans : un espace dans lequel sera reproduit l'éditorial mensuel rédigé par l'Opposition pour le journal municipal Orléans.Mag.

**Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.**

Mme GRIVOT

n° 13 - **Sports à Orléans. Communication.**

**Le Conseil Municipal prend acte.**

### **AFFAIRES FINANCIERES**

M. MARTIN

n° 14 - **Décision modificative n° 7.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

M. MARTIN

n° 15 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garanties d'emprunt. Approbation de conventions :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans :

**a) 30 000 €**

à hauteur de 15 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 30 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 44 logements de la Cité CALAS à Orléans.

**Adopté à l'unanimité.**

**b) 127 895 €**

à hauteur de 63 947,50 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 127 895 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer une opération d'aménagement de 13 chambres de la Halte, 351 faubourg Bannier à Orléans.

**Adopté à l'unanimité.**

**c) 200 000 €**

à hauteur de 200 000 € représentant 100 % de l'emprunt que cet organisme se propose de contracter auprès de DEXIA. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition de matériel informatique pour l'O.P.A.C. d'Orléans.

**Adopté à l'unanimité.**

M. MARTIN

n° 16 - **Temple et Z.P.P.A.U.P. centre-ville. Conventions attributives de subventions. Approbation.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions attributives des subventions accordées à la Ville par la Direction Régionale des Affaires Culturelles au nom de l'Etat concernant les opérations suivantes :

- Orléans centre-ville – étude Z.P.P.A.U.P. : subvention de 52 504,40 €,
- Temple de l'église réformée-ravalement : subvention de 78 000 €.

*Adopté à l'unanimité.*

**MOYENS GENERAUX**

M. CARRE

n° 17 - **Services municipaux. Fourniture et livraison de fournitures de bureau. Année 2005. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de fournitures de bureau pour l'ensemble des services municipaux au titre de l'année 2005, éventuellement reconductible durant les années 2006, 2007 et 2008.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CARRE

n° 18 - **Services municipaux. Fourniture et livraison de papier. Lot n° 4 – Papier pour tirage de plans. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Par délibération en date du 19 mars 2004, le Conseil Municipal a approuvé le dossier d'appel d'offres relatif à la fourniture et livraison de papier en ramettes, en rouleaux et en rames, réparti en neuf lots.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié, après procédure d'appel d'offres infructueux, relatif au lot n° 4- fourniture et livraison de papier pour tirage de plans, pour un montant minimum de 3 377 € T.T.C. et maximum de 6 141 € T.T.C.

*Adopté à l'unanimité.*

**PERSONNEL**

M. KAFTANJIAN

n° 19 - **Tableau des effectifs. Modifications. Approbation.**

Le tableau des effectifs fixe la liste par grade des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Les différents mouvements mentionnés sont pour chaque cadre d'emplois la conséquence des promotions au grade supérieur, des mouvements du personnel et des réorganisations de service.

Ce tableau des effectifs présente la situation au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

Par ailleurs, il y a lieu de noter le recrutement éventuel de plusieurs agents à titre temporaire pour répondre à des besoins occasionnels liés à l'organisation du Plan Lumière, du Festival de Loire et du Marché de Noël.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs de la Ville détaillées dans la délibération, et d'autoriser M. le Maire à recruter dans les grades correspondants.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 20 - **Direction de l'Information et de la Communication. Poste de journaliste – secrétaire de rédaction. Reconduction du contrat de travail.**

En sa séance du 23 janvier 1998, le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste de journaliste-secrétaire de rédaction à la Direction de l'Information et de Communication.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser M. le Maire à utiliser la voie contractuelle pour pourvoir ce poste ;

2°) de décider de reconduire le contrat de travail correspondant pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 21 - **Institut d'Arts Visuels. Reconduction des contrats de travail de deux enseignants.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser l'utilisation de la voie contractuelle pour pourvoir deux postes d'enseignants à l'Institut d'Arts Visuels ;

2°) de décider de la reconduction de ces deux contrats de travail à temps non complet, selon les modalités énoncées dans la délibération, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004 pour une durée d'un an. Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse, sous réserve d'obtenir les autorisations de cumuls des administrations d'origine.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 22 - **Direction du Personnel. Mise à disposition d'un agent de France Télécom. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre de la mobilité des agents de France Télécom vers la Fonction Publique, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec France Télécom afin de préciser les conditions de mise à disposition d'un de leurs agents auprès de la Ville en qualité de responsable du module décès à la Direction des Affaires Administratives.

Dans un premier temps, le dispositif d'accompagnement retenu prévoit la mise à disposition à titre gracieux pendant quatre mois de l'agent de France Télécom auprès de la Collectivité. A l'issue de cette période, un bilan est réalisé et, soit l'agent est maintenu en fonction au sein des services municipaux sur la base d'un détachement pour une durée de huit mois, soit il réintègre France Télécom.

***Adopté à l'unanimité.***

M. KAFTANJIAN

n° 23 - **Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Médecine professionnelle et préventive. Assistance sociale. Prestations de services réalisées par la Ville. Approbation d'un marché.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le marché à intervenir avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » par lequel la Ville s'engage à réaliser les prestations de Médecine professionnelle et préventive et d'Assistance sociale au profit des agents de l'Agglo.

***Adopté à l'unanimité.***

### **ACTION CULTURELLE**

M. CHAMPIGNY

n° 24 - **Association « La Tortue Magique ». Nouveaux services-nouveaux emplois. Reconduction de la convention pour l'année 2004. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre du programme « Nouveaux services – Nouveaux emplois », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 5 à la convention de partenariat à passer avec l'association « La Tortue Magique » dont le poste sort du dispositif à la fin février 2004 et pour lequel l'aide accordée sera déterminée au prorata de la durée du contrat de travail.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 25 - **Association « Le club des Amis du Chat » d'Orléans. Réalisation d'un court-métrage. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention.**

L'association « Le Club des Amis du Chat », porteuse d'un projet de réalisation d'un court-métrage de fiction, principalement bâti sur l'image du Chat peint sur les murs d'Orléans, et la Ville d'Orléans souhaitant participer à cette action qui contribue à la mise en valeur d'une figure identitaire de la culture urbaine orléanaise, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec cette association pour la réalisation du court-métrage « Cheshire » Monsieur Chat ;

2°) de lui attribuer une subvention de 30 000 €.

***Adopté par 52 voix.  
Il y a 3 abstentions.***

M. CHAMPIGNY

n° 26 - **Archilab 2004. 6ème Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans. Hébergement des équipes d'architectes. Approbation d'un contrat de gestion hôtelière avec Orléans-Gestion Approbation de conventions avec les hôteliers.**

Dans le cadre de la préparation de la 6<sup>ème</sup> édition d'Archilab, il est nécessaire de procéder à des réservations de chambres auprès des établissements hôteliers d'Orléans pour l'hébergement des équipes d'architectes conviées dans notre ville pour les trois journées de tables rondes ainsi que pour l'inauguration de l'exposition les 13,14 et 15 octobre 2004.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le contrat de gestion hôtelière et d'accueil à passer avec Orléans-Gestion-Département Congrès, lui confiant une mission de centralisation des informations et de vérification des dossiers de réservations hôtelières pour la manifestation Archilab 2004 ;

2°) d'approuver les conventions à passer avec Orléans-Gestion et chacun des hôteliers, prévoyant le versement d'arrhes à Orléans-Gestion chargée de la réservation auprès des hôteliers, à hauteur de 20 % de la dépense prévue.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 27 - **Cyber halle. Approbation du programme et du plan de financement. Demandes de subventions.**

Le projet de « Cyber-Halle » est le fruit d'une large réflexion dont l'idée principale est de développer :

- la sensibilisation et la formation aux nouvelles technologies à destination du public le plus large possible,
- un accès libre à des postes informatiques dans un cadre convivial,
- l'accueil de manifestations culturelles : expositions d'art numérique, rencontres d'artistes et de professionnels, projections.

La construction sera réalisée dans le cadre de l'opération de la Z.A.C. de la Charpenterie, l'accès principal étant ouvert sur le jardin.

Envisagée comme un lieu vivant et pluriel, la Cyber-Halle disposera d'une surface de 356 m<sup>2</sup> répartis sur trois niveaux.

L'estimation du montant des travaux est de 1 500 000 € T.T.C. y compris les frais de maîtrise d'ouvrage et le mobilier.

Pour le fonctionnement, il est envisagé de mettre cet équipement dédié aux nouvelles technologies de l'information à la disposition d'une association oeuvrant dans ce domaine.

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

La Cyber-Halle peut faire l'objet de subventions de la part de l'Etat, de la Région et du Département.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement de cette opération pour solliciter les partenaires.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 28 - **Institut d'Arts Visuels. Actualisation des tarifs.**

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la nouvelle tarification relative à l'Institut d'Arts Visuels, détaillée dans la délibération ;

2°) de décider que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 15 juillet 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 29 - **Institut d'Arts Visuels. Programme Socrates-Erasmus. Bourses de mobilité en faveur des étudiants. Année 2003/2004. Approbation d'un avenant.**

L'Agence Nationale Socrates-Leonardo da Vinci France (Programme Socrates) a pour mission de verser des allocations d'aide à la mobilité des étudiants dans le cadre des échanges internationaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 à passer avec l'Agence Nationale Socrates-Erasmus France pour le versement du complément des bourses aux étudiants pour l'année scolaire 2003/2004 pour un montant de 2 570,98 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

Mme HEAU

n° 30 - **E.N.M.D.A.D. Partenariat avec l'association Orléans Concerts. Approbation d'une convention d'objectifs.**

L'association Orléans Concerts organise les concerts de l'orchestre symphonique d'Orléans au sein duquel se produisent enseignants et élèves de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique d'Orléans (E.N.M.D.A.D.O.).

Pour la saison 2004-2005, un cycle prestigieux de « Musique Française » : BIZET, FRANCK, DEBUSSY, RAVEL, HONEGGER, sera proposé au public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention d'objectifs à passer avec l'association Orléans Concerts précisant les engagements de chacune des parties et les moyens ;

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

2°) de décider d'attribuer une subvention de 205 000 € T.T.C. à l'association Orléans Concerts pour l'année 2004 majorée éventuellement d'une subvention de 30 971 € en cas d'obtention d'un même montant d'aide de l'Etat ;

3°) de solliciter auprès de l'Etat, une subvention au taux le plus élevé au titre de l'activité pédagogique d'orchestre.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

n° 31 - **Médiathèque. Partenariat culture-santé avec le centre hospitalier Georges Daumezon. Approbation d'une convention.**

Une convention de partenariat entre les Ministères de la Culture et de la Santé, en date du 4 mai 1999, encourage les jumelages entre hôpitaux et équipements culturels.

La médiathèque dont la mission est de mettre ses ressources à la disposition du plus large public trouve dans un partenariat avec l'hôpital Georges Daumezon l'occasion de confirmer son rôle d'accueil des publics spécifiques mené depuis de longues années.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de jumelage « culture santé » à passer avec le Centre Hospitalier Georges Daumezon, formalisant les collaborations réciproques en vue de la familiarisation des personnes soignées au Centre Hospitalier aux ressources et activités de la médiathèque.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

n° 32 - **Médiathèque. Dépôt légal imprimeur. Convention avec la Bibliothèque Nationale de France. Approbation d'un avenant.**

Par délibération du 3 octobre 2003, le Conseil Municipal a adopté une convention organisant les modalités d'exécution de la mission du Dépôt Légal Imprimeur, effectué par la médiathèque pour le compte de l'Etat.

Afin de reconduire ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention à passer avec la Bibliothèque Nationale de France organisant le service du Dépôt Légal Imprimeur à la médiathèque, moyennant le versement à la Ville pour l'année 2004 d'une subvention d'un montant de 86 000 €.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

n° 33 - **Médiathèque. Association des utilisateurs des logiciels de la Société Archimed. Adhésion de la Ville.**

Les bibliothèques municipales d'Orléans sont désormais équipées des logiciels de gestion de la Société Archimed, permettant la gestion des ressources électroniques d'informations.

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

En raison de l'intérêt que présente l'adhésion de la médiathèque à un tel réseau, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider de l'adhésion de la Ville à l'association des utilisateurs des logiciels de la Société Archimed (A.U.L.A.) ;

2°) de décider du versement d'une cotisation annuelle dont le montant pour l'année 2004 est de 120 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 34 - **Médiathèque. Association Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche. Adhésion de la Ville.**

L'association Ligue des Bibliothèques Européennes de Recherche (L.I.B.E.R.) est la principale association des bibliothèques de recherche importantes en Europe.

En raison de l'intérêt pour la médiathèque d'intégrer un réseau auquel sont affiliés de nombreuses bibliothèques municipales et universitaires, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'adhésion de la Ville à l'association L.I.B.E.R. dont la cotisation annuelle pour l'année 2004 est fixée à 178 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 35 - **Service archéologique. Circuit patrimonial. Saison 2004-2005. Organisation de visites guidées. Fixation des tarifs.**

« Promenades dans l'histoire d'Orléans » est un cycle de visites de ville à thèmes. Son objet est de présenter la diversité et la richesse des quartiers d'Orléans à partir d'une lecture archéologique de l'espace et du bâti.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe d'organisation et le déroulement des visites guidées « Promenades dans l'histoire d'Orléans » pour la saison 2004/2005, réalisées par le Service Archéologique de la Ville ;

2°) d'approuver le tarif des visites guidées fixé à 4 € pour un adulte et à 2 € pour un enfant jusqu'à 13 ans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

n° 36 - **Musée des Beaux-Arts. Etude du trésor de Neuvy-en-Sullias. Prise en charge des frais afférents. Approbation.**

Dans la perspective d'une exposition consacrée au trésor de Neuvy-en-Sullias à l'automne 2006 au musée des Beaux-Arts, il est proposé au Conseil Municipal de décider de la prise en charge des frais de voyage, d'hébergement et de restauration des conservateurs et scientifiques auxquels la Ville fait appel afin d'étudier scientifiquement les pièces de ce trésor.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CHAMPIGNY

- n° 37 - **Musée des Beaux-Arts. Organisation d'une exposition en partenariat avec le musée des Beaux-Arts de Quimper. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre des célébrations du soixantième anniversaire de la mort de Max Jacob, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec la ville de Quimper, afin d'organiser en partenariat l'exposition « Max Jacob, portraits d'artistes » qui sera accueillie successivement dans chacune des deux villes : du 11 septembre au 28 novembre 2004 pour Quimper et du 11 décembre 2004 au 13 mars 2005 pour Orléans.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

- n° 38 - **Musée des Beaux-Arts et musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Demandes de subventions auprès du F.R.A.M. :**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- a) **Acquisition d'un groupe de porcelaine orléanaise du XVIIIème siècle : Les Jardiniers,**

de solliciter auprès du F.R.A.M. une subvention aussi élevée que possible pour l'acquisition d'un groupe de porcelaine orléanaise « Les Jardiniers » au musée Historique et Archéologique de l'Orléanais.

*Adopté à l'unanimité.*

- b) **Acquisition d'une chocolatière de Jacques VIII Hanappier,**

de solliciter auprès du F.R.A.M. une subvention aussi élevée que possible pour l'acquisition d'une chocolatière de Jacques VIII Hanappier au musée des Beaux-Arts.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

- n° 39 - **Théâtre Gérard Philipe. Mise à disposition auprès des associations Bath'Art, Grossomodo et Jeunesses Musicales de France. Saison 2004/2005. Approbation de conventions.**

Le théâtre Gérard Philipe a pour vocation, d'une part de développer les échanges entre l'Université et le Quartier de La Source, et d'autre part de favoriser les spectacles musicaux à destination du jeune public.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec les associations Bath'Art, Grossomodo et les Jeunesses Musicales de France pour la mise à disposition gracieuse du Théâtre Gérard Philipe au titre de la saison 2004/2005.

*Adopté à l'unanimité.*

M. CHAMPIGNY

- n° 40 - **Théâtre Gérard Philipe. Saison 2004/2005. Programmation jeune public. Actions de communication auprès d'établissements scolaires et de transport. Approbation d'une convention avec la F.O.L.**

L'orientation Jeune Public intégrée dans la programmation de la saison 2003/2004 du Théâtre Gérard Philipe a été accueillie avec intérêt par les établissements scolaires de l'agglomération orléanaise.

Afin de la reconduire au cours de la saison 2004-2005, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Fédération des Œuvres Laïques du Loiret pour la diffusion d'informations sur la programmation du théâtre jeune public du Théâtre Gérard Philipe et pour l'organisation de transports sur le temps scolaire pour les enfants scolarisés d'Orléans, le soutien financier de la Ville s'élevant globalement à 13 200 € T.T.C.

***Adopté à l'unanimité.***

### **ENVIRONNEMENT**

M. DUPONT

- n° 41 - **Aide à une association menant des actions en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 300 € à l'association les Jardiniers de France pour ses actions de sensibilisation dans les écoles de la Ville, ses conseils en jardinage par le biais de réunions périodiques à thèmes.

***Adopté à l'unanimité.***

### **TOURISME-RELATIONS EXTERIEURES-VIE ASSOCIATIVE**

M. GABELLE

- n° 42 - **Relations extérieures. Attribution d'une aide à une association.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 10 100 € à l'association ABCD (Animation Bourgogne, Châtelet, Dessaux) pour les animations qu'elle organise et notamment la foire Saint-Aignan et la 2<sup>ème</sup> édition de « Parcours... et Jardins ».

***Adopté à l'unanimité.***

M. GABELLE

Mme MAUROY

- n° 43 - **Relations internationales. Appels et bourses à projets. Attribution d'aides.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions et bourses aux porteurs de projets individuels, de groupes ou associatifs indiqués ci-après :

- Association Orléans Trait d'Union Monde .....	2 500 €
- Pharmaciens Sans Frontières (P.S.F.).....	1 000 €
- C.R.I.J. Info Point Europe .....	11 200 €

***Adopté à l'unanimité.***

M. PARAYRE  
Mme MIGNOTY-GONZALEZ

n° 44 - **Vie associative. Attribution d'aides à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux associations indiquées ci-après :

- Accueil des Villes Françaises Orléans (A.V.F.).....	500 €
- Licra du Loiret.....	400 €
- Bibliothèque Généalogique d'Orléans (B.G.O.) .....	600 €
- Aventure du Bout du Monde .....	500 €
- Union Bretonne du Loiret.....	700 €

***Adopté à l'unanimité.***

**COMMERCE**

M. GABELLE

n° 45 - **Association « Les Vitrines d'Orléans ». Attribution d'une subvention.**

Comme chaque année, l'association des Vitrines d'Orléans a élaboré son programme annuel.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de la subvention annuelle à cette association d'un montant maximum de 33 000 €, avec un premier versement en juillet 2004 d'un montant de 15 000 € et le solde en octobre 2004 en fonction du programme détaillé qui sera fourni à la Ville.

***Adopté à l'unanimité.***

M. GABELLE

n° 46 - **Opération Centre Ville. Approbation d'une convention à passer avec la C.C.I. du Loiret.**

Dans le cadre des travaux de rénovation du centre-ville, la ville d'Orléans et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret (C.C.I.) se sont associés afin de proposer la mise en œuvre d'un système de prêts bonifiés de consolidation financière en faveur des commerçants et des artisans qui, du fait des travaux, ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires et qui ont actuellement des difficultés financières. La gestion administrative de ce dispositif serait confiée à la C.C.I.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) décider de la mise en place, en partenariat avec la C.C.I., d'une opération visant à aider les commerçants des secteurs de l'hyper-centre ville en travaux, conformément au périmètre annexé à la délibération, en leur permettant d'obtenir des prêts bonifiés de consolidation financière ;

2°) approuver la convention à passer avec la C.C.I., ayant pour objectif de définir précisément les relations entre la Ville et la C.C.I., le règlement de mise en œuvre, le rôle des banques ainsi que le versement d'une subvention à la C.C.I. à hauteur des bonifications accordées.

***Adopté par 40 voix.***

***Il y a 2 abstentions et 13 non participations.***

M. GABELLE  
Mme SERVAIS

n° 47 - **Marchés « Producteurs de Pays ». Approbation d'une charte à passer avec la chambre d'Agriculture.**

Dans le cadre du développement des marchés à thèmes non sédentaires, inscrit dans le programme F.I.S.A.C., des contacts ont été pris avec la Chambre d'Agriculture en vue d'élaborer un programme annuel de marchés à thème en centre ville. Il est apparu que, pour 2004, l'instauration de marchés « Producteurs de Pays » pouvait être envisagée.

Un marché des « Producteurs de Pays », est un marché spécialisé où seuls les PRODUCTEURS fermiers artisanaux vendent, uniquement, leurs produits. Les producteurs, sélectionnés par la Chambre d'Agriculture, y trouvent des débouchés de proximité. Les consommateurs y trouvent un approvisionnement sûr.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte à passer avec la Chambre d'Agriculture, pour la mise en œuvre des Marchés « Producteurs de Pays » en 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT,  
UNIVERSITE, RECHERCHE**

M. LEMAIGNEN  
Mme BARRUEL

n° 48 - **Colloques universitaires et scientifiques. Participation de subventions.**

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à Polytech, pour l'organisation des « Journées spécialisées sur les réfractaires » les 15 et 16 septembre 2004 ;

- 500 € à l'Université d'Orléans-Département d'Histoire et de Littérature, pour l'organisation du Colloque Terroir et Histoire : Journées littéraires les 29 et 30 septembre 2004, à Orléans ;

- 1 000 € à l'Institut de Chimie Organique et Analytique, pour l'organisation du Troisième Symposium de Chimie Organique en Centre-Auvergne-Limousin – SyCOCAL III, du 1<sup>er</sup> au 4 novembre 2004 ;

- 300 € à l'Université d'Orléans-Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines, pour l'organisation du Colloque « Territoires rêvés », organisé les 25 et 26 novembre 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

M. LEMAIGNEN  
Mme BARRUEL

n° 49 - **Université. Développement. Participation de la Ville. Année 2004. Approbation d'une convention.**

Dans le cadre des relations de partenariat entre la Ville et l'Université, et afin de contribuer au développement des filières de l'Université, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la convention à passer avec l'Université relative à la participation de la Ville au titre de l'année 2004 ;

2°) d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Université à hauteur de 152 540 € ;

3°) d'attribuer une subvention à l'Université du Temps Libre à hauteur de 4 573,47 € ;

4°) d'attribuer le montant de la prise en charge des frais locatifs de l'implantation du Service des Relations Economiques de l'Université au Centre d'Innovation pour un montant prévisionnel de 28 965,31 €.

***Adopté à l'unanimité.***

**ACTION SCOLAIRE**

Mme MARECHAL

n° 50 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du premier degré qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Maternelle Claude Lewy ..... 318 €

***Adopté à l'unanimité.***

- Maternelle et Elémentaire les Cordiers ..... 300 €

***Adopté par 44 voix.  
Il y a 11 abstentions.***

- Maternelle Jean Piaget..... 340 €

***Adopté à l'unanimité.***

Mme MARECHAL

n° 51 - **Métiers d'A.T.S.E.M. et d'agent d'entretien. Approbation d'une charte de qualité des prestations réalisées dans les écoles publiques d'Orléans.**

La Ville s'est engagée dans une démarche qualité afin d'améliorer la vie au quotidien et le service rendu aux habitants. Cet effort concerne notamment les conditions de fonctionnement des écoles.

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

A cet effet, il est apparu nécessaire de réaliser une charte, afin de mieux définir la nature et la qualité des prestations effectuées par les A.T.S.E.M. et par les agents d'entretien, telles qu'elles sont attendues par la Ville ainsi que par l'Education Nationale, pour le bien-être et la réussite scolaire des enfants.

Après une démarche participative en plusieurs étapes, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la charte de qualité des prestations réalisées par les A.T.S.E.M. et par les agents d'entretien, dans les écoles publiques d'Orléans qui sera signée par M. le Maire et M. l'Inspecteur d'Académie ;

2°) de décider de l'application des dispositions de ce document à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, en remplacement de la charte des A.T.S.E.M. approuvée par le Conseil Municipal du 25 avril 1996.

**Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.**

Mme MARECHAL n° 52 - **Restauration scolaire. Actualisation des tarifs. Année scolaire 2004-2005. Centres de Loisirs. Prise en compte des paniers-repas.**

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver, comme chaque année, la grille tarifaire de la restauration scolaire détaillée dans la délibération ;

2°) d'approuver les abattements liés au kit panier-repas dans les centres de loisirs, détaillés dans la délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme MARECHAL n° 53 - **Transport. Ecoles publiques maternelles et élémentaires. Centres de Loisirs Sans Hébergement. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert fractionné à bons de commande comportant deux lots, pour le transport des enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires ainsi que des C.L.S.H. de la Ville.

**Adopté à l'unanimité.**

Mme MARECHAL n° 54 - **Ecoles spécialisées. Année 2004. Demande de subventions auprès du Département.**

En raison du transfert de compétences intervenu entre la Communauté d'Agglomération et la Ville relatif aux acquisitions de fournitures et matériels pédagogiques indispensables aux enfants fréquentant les écoles spécialisées, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Département une subvention, au titre de sa participation à l'équipement en appareillage des écoles spécialisées René-Guy Cadou et Capucins, à hauteur de 50 % du montant des dépenses hors taxes.

**Adopté à l'unanimité.**

VIE DES QUARTIERS

M. CARRE  
Mme BARANGER

n° 55 - **Contrat de Ville. 2ème tranche de la programmation 2004. Attribution de subventions à des associations.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention aux associations détaillées dans la délibération pour un montant global de 12 031 € au titre du Contrat de Ville et de 5 000 € au titre du Grand Projet de Ville de La Source.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 56 - **Association oeuvrant dans le cadre de la revitalisation urbaine logée par l'O.P.A.C. d'Orléans. Attribution d'une subvention.**

Afin de permettre à l'association « Les Petits Débrouillards » de poursuivre son activité sans alourdir ses charges, et compte tenu du rôle social joué par cette association auprès des habitants d'Orléans, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention à hauteur de 1 700 € à cette association œuvrant dans le cadre de la revitalisation urbaine, afin qu'elle puisse honorer le montant de son loyer à l'O.P.A.C. d'Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 57 - **Revitalisation urbaine. Installation de l'association ESCALE dans de nouveaux locaux. Participation de la Ville aux travaux et aux loyers.**

L'association ESCALE, structure reconnue comme indispensable en ce qui concerne l'accueil et l'encadrement des jeunes à La Source, occupe certains locaux qui ne sont plus adaptés à l'accueil des enfants. Aussi, en lien avec l'O.P.A.C. d'Orléans, des propositions ont pu être faites pour permettre à ESCALE de transférer ses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 111 000 € à l'O.P.A.C. d'Orléans pour la réalisation des travaux dans les locaux occupés par l'association ESCALE ;

2°) de décider d'attribuer une subvention à hauteur de 21 758,04 € afin qu'ESCALE puisse honorer le montant de ses loyers à l'O.P.A.C. d'Orléans.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 58 - **Association V.E.F.A. Nouveaux services-Nouveaux Emplois. Reconduction de la convention pour l'année 2004. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre du programme « Nouveaux services – Nouveaux emplois », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de partenariat, à passer avec l'association Vivre et l'Ecrire – Formation Animation (V.E.F.A.), pour une durée d'une année au plus, tout en précisant que globalement l'aide de la Ville ne doit pas excéder cinq ans, durée légale maximum du dispositif emplois-jeunes.

***Adopté à l'unanimité.***

**ACTION SOCIALE**

**M. DABAUVALLE**  
Mme COQUIN

n° 59 - **Petite enfance. Règlement intérieur. Modifications. Approbation.**

Le règlement intérieur de la Petite Enfance, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2002, a fait l'objet d'un premier avenant en 2003.

Compte tenu de la nécessité d'apporter un certain nombre de précisions concernant son application, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2004.

Les précisions de forme concernent l'accueil périscolaire, la notion de résidence, les justificatifs à produire et les modalités de remboursement. Outre ces précisions, certaines dispositions nouvelles sont introduites quant aux horaires d'ouverture, aux avenants au contrat d'accueil et au remboursement des jours de congés.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. DABAUVALLE**

n° 60 - **Associations à caractère social. Nouveaux services-Nouveaux emplois. Reconduction des conventions pour l'année 2004. Approbation d'avenants.**

Dans le cadre du programme « Nouveaux services-Nouveaux emplois », il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de partenariat, à passer avec la Confédération Sociale des Familles, pour une durée d'une année au plus, tout en précisant que globalement l'aide de la Ville ne doit pas excéder cinq ans, durée légale maximum du dispositif emplois-jeunes ;

2°) d'approuver les avenants n° 5 aux conventions de partenariat à passer avec les associations AMOS, A.D.A.M.I.F. et F.J.T. Espace Colombier dont les postes sortent du dispositif dans le courant 2004 et pour lesquels l'aide accordée sera déterminée au prorata de la durée du contrat de travail.

***Adopté à l'unanimité.***

**M. DABAUVALLE**  
Mme GRIVOT

n° 61 - **Centre d'Animation Sociale de la Gare. Restructuration complète. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire et d'un avenant à la convention de mandat.**

Par mandat approuvé par le Conseil Municipal du 11 juillet 2003, la S.E.M.D.O. fut chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la restructuration légère du Centre d'Animation Sociale (C.A.S.) de la Gare.

Elle a proposé à la Ville de confier la maîtrise d'œuvre partielle de cette opération à M. Thierry SABIN, Architecte D.P.L.G. à Olivet.

M. Thierry SABIN, désigné ensuite pour la mission de conception et réalisation des travaux de restructuration du bâtiment, a établi l'avant-projet sommaire.

Cette réorganisation complète des espaces implique l'adaptation de la distribution et la réorganisation des locaux. La maîtrise d'œuvre a également pris en compte les nécessités d'entretien du bâtiment.

Vu les modifications du programme apportées depuis la signature de la convention avec la S.E.M.D.O., il y a lieu d'apporter un avenant à la convention de mandat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avant-projet sommaire relatif à la restructuration complète du C.A.S. de la Gare ;

2°) d'approuver l'avenant à la convention de mandat, à passer avec la S.E.M.D.O. afin de modifier sa rémunération ;

3°) de confirmer l'accord de la Ville au mandataire pour la poursuite des études et en particulier dans un premier temps la mise au point du dossier de projet ;

4°) de déléguer le mandataire pour déposer les différentes demandes administratives et d'autorisation du droit des sols nécessaires ;

5°) de solliciter auprès des différentes institutions, en particulier la Caisse d'Allocations Familiales, des subventions au taux le plus élevé possible.

**Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.**

### HYGIENE-SANTE

Mme BOIN

n° 62 - **Association A.S.U.D. Nouveaux services-Nouveaux emplois. Reconduction de la convention pour l'année 2004. Approbation d'un avenant.**

Dans le cadre du programme « Nouveaux services – Nouveaux emplois », il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 5 à la convention de partenariat, à passer avec l'association A.S.U.D. Loiret pour une durée d'une année au plus, tout en précisant que globalement l'aide de la Ville ne doit pas excéder cinq ans, durée légale maximum du dispositif emplois-jeunes.

**Adopté à l'unanimité.**

### JEUNESSE

Mme GRIVOT  
Mme LABADIE

n° 63 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Saint-Vincent Sport et Culture pour

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

l'organisation de loisirs culturels et d'animations pour les jeunes et les familles (danse, théâtre, gymnastique).

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 64 - **A.S.E.L.Q.O. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

L'exercice 2003 de l'A.S.E.L.Q.O. est le reflet du processus de restructuration engagé par l'association afin de se recentrer sur ces missions d'animation urbaine et poursuivre sa réorganisation, notamment en diminuant les charges de structure.

La restructuration de l'A.S.E.L.Q.O., qui a porté ses fruits en termes de fréquentation, a engendré des charges exceptionnelles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de décider d'accorder une subvention exceptionnelle de 95 000 € à l'A.S.E.L.Q.O., afin de couvrir les charges engendrées par l'application des dispositions légales mises en œuvre dans le cadre de la restructuration.

***Adopté par 42 voix.  
Il y a 13 abstentions.***

#### **AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS**

Mme GRIVOT

n° 65 - **Aide à une association sportive pour le soutien à des manifestations et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association sportive du Golf d'Orléans-Donnery pour l'organisation du Grand Prix « Trophée de la Ville d'Orléans » les 25 et 26 septembre 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 66 - **U.S.O. 45 Football. Année 2004. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

Compte tenu que le Club U.S.O. 45 Football a obtenu des résultats sportifs qui lui permettent d'accéder au Championnat de France Amateur pour la prochaine saison sportive 2004-2005, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à ce club au titre de l'année 2004.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 67 - **Orléans Basket. Année 2004. Attribution d'une subvention exceptionnelle.**

La Ville d'Orléans et Orléans Basket ont conclu un nouveau contrat d'objectifs pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2006.

L'année 2004 est une année de transition entre l'ancien et le nouveau contrat d'objectifs, ce qui justifie un accompagnement financier renforcé de la part de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à ce club afin de faciliter cette transition.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE  
Mme GRIVOT

n° 68 - **Complexe sportif de La Source. Construction. Approbation du dossier d'avant-projet détaillé et d'avenants à la convention de mandat et au contrat de maîtrise d'œuvre.**

Par délibération en date du 12 juillet 2002, le Conseil Municipal a confié à la S.E.M.D.O. un mandat en vue de la réalisation d'un complexe sportif, dans le cadre du Grand Projet de Ville de La Source.

Par délibération en date du 11 juillet 2003, il a précisé son accord à la proposition du jury visant à la désignation de l'équipe VACONSIN /GAILLED RAT, comme lauréate du concours d'architecture organisé pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Conformément à leur mission, les maîtres d'œuvre ont immédiatement engagé les études de mises au point de l'avant-projet détaillé, au cours desquelles les maîtres d'œuvre ont été appelés à préciser certains aspects et rechercher des adaptations pour optimiser le fonctionnement du futur équipement.

Pour prendre en compte ces adaptations très souhaitables, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avant-projet détaillé relatif à la construction du Complexe Sportif de La Source ;

2°) d'approuver l'avenant à la convention de mandat, à passer avec la S.E.M.D.O. dont la rémunération sera portée au montant de 287 040 € T.T.C. valeur mars 2002 ;

3°) d'approuver l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, à passer avec l'équipe VACONSIN/GAILLED RAT portant le forfait de rémunération à la somme de 389 896 € T.T.C. valeur mars 2003.

***Adopté à l'unanimité.***

Mme GRIVOT

n° 69 - **Associations sportives, de jeunesse et de loisirs. Nouveaux services-Nouveaux emplois. Reconduction des conventions pour l'année 2004. Approbation d'avenants.**

Dans le cadre du programme « Nouveaux services-Nouveaux emplois », il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux conventions de partenariat à passer avec les associations sportives de jeunesse et de loisirs disposant d'emplois jeunes et dont le détail figure dans la délibération pour une durée d'une année au plus, tout en précisant que globalement l'aide de la Ville ne doit pas excéder cinq ans, durée légale maximum du dispositif.

***Adopté à l'unanimité.***

**DEVELOPPEMENT,**  
**AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

M. CARRE

- n° 70 - **S.E.M.D.O. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la société en 2003. Présentation des comptes-rendus annuels d'activités.**

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales, qui prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte-rendu d'activités des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la S.E.M.D.O. ainsi que sur le bilan et les comptes, pour l'année 2003, qu'ils ont approuvés.

***Adopté par 47 voix.***  
***Il y a 8 non participations.***

M. CARRE

- n° 71 - **Concessions d'aménagement, mandats d'études et de travaux et de gestion immobilière. Approbation des comptes-rendus d'activités de la S.E.M.D.O. à la Ville pour l'année 2003.**

La Ville a confié à la S.E.M.D.O., par voie de concession ou de mandats, l'étude ou la réalisation d'opérations d'aménagement et d'urbanisme, la construction d'équipements publics et la gestion immobilière de différents bâtiments.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les comptes-rendus d'activités à la collectivité des opérations confiées par voie de convention publique d'aménagement à la S.E.M.D.O., détaillées dans la délibération ;

2°) d'approuver le compte-rendu d'activités et le bilan financier relatifs au mandat d'études confié à la S.E.M.D.O. concernant le secteur de la rue des Halles ;

3°) d'approuver les comptes-rendus d'activités et les bilans financiers des opérations confiées par voie de mandats de réalisation et de travaux à la S.E.M.D.O., détaillées dans la délibération ;

4°) d'approuver les compte-rendus d'activités et les bilans financiers des opérations confiées par voie de mandat de gestion à la S.E.M.D.O., détaillées dans la délibération.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

- n° 72 - **S.E.M.D.O. Gestion locative. Convention publique d'aménagement. Approbation du dossier de clôture.**

La Ville a confié à la S.E.M.D.O. par convention de concession du 31 décembre 1996, la gestion locative de 121 logements à vocation sociale dans le secteur Saint-Pierre-le-Puellier.

Par délibération du 13 décembre 2002, la Ville a autorisé la S.E.M.D.O. à céder ce parc locatif à l'O.P.H.L.M. devenu depuis l'O.P.A.C. d'Orléans. Par acte de vente en date du 14 février 2003, les logements situés dans le périmètre de la convention ont été cédés à l'O.P.A.C. d'Orléans au prix de 3 058 625 €.

Les emprunts contractés pour la réalisation de cette opération ayant été remboursés, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de clôture de la convention publique d'aménagement pour la gestion locative passée avec la S.E.M.D.O. et le bilan annexé.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE n° 73 - **S.E.M.D.O. Parking Aristide Briand. Convention de mandat. Approbation du dossier de clôture.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de clôture de la convention de mandat pour le dossier programme du parking Aristide Briand passée avec la S.E.M.D.O. et le bilan annexé, faisant apparaître un solde positif au profit de la Ville de 6,41 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE n° 74 - **S.E.M.D.O. Z.A.C. du Quai du Roi. Convention publique d'aménagement. Approbation du dossier de clôture.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de clôture de la convention publique d'aménagement pour la Z.A.C. du Quai du Roi passée avec la S.E.M.D.O. et le bilan annexé, faisant apparaître un solde positif au profit de la Ville de 27 571,60 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE n° 75 - **S.E.M.D.O. Bâtiment allée du Titane. Convention de mandat de réalisation de travaux. Approbation du dossier de clôture.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de clôture de la convention de mandat de réalisation de travaux pour le bâtiment allée du Titane passée avec la S.E.M.D.O. et le bilan annexé, faisant apparaître un solde nul.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE n° 76 - **Z.A.C. Sonis. Modification partielle du P.O.S. valant P.L.U. Approbation.**

Par délibération du 19 mars 2004, la Ville a défini les grandes orientations d'aménagement envisagées sur les terrains militaires du quartier Sonis récemment acquis par elle, et a décidé d'engager une procédure de concertation préalable à la création d'une Z.A.C. Par délibération du 28 mai dernier, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de cette concertation et a décidé la création de la Z.A.C. Sonis.

Afin de mettre en œuvre ce projet, une procédure de modification du P.O.S. valant P.L.U. a été initiée et l'enquête publique s'est déroulée du 1er juin au 2 juillet 2004.

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

Compte tenu de l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver dans le cadre de la création de la Z.A.C. Sonis la modification partielle du P.O.S. valant P.L.U.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 77 - **Z.A.C. Sonis. Dossier de réalisation. Approbation. Cession des terrains à la S.E.M.D.O.**

Les objectifs de la Z.A.C. Sonis ont intégré une réflexion à l'échelle du quartier.

L'aménagement en a été confié à la S.E.M.D.O. par délibération du 19 mars dernier dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

Afin de rentrer dans une phase opérationnelle, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le dossier de réalisation de la Z.A.C. Sonis qui comprend :

- le projet de programme des équipements publics,
- le projet de programme global de constructions,
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps ;

2°) d'approuver la cession à la S.E.M.D.O. des terrains acquis par la Ville auprès de l'Armée, pour une superficie de 65 385 m<sup>2</sup> au prix de 900 930 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 78 - **Commune de Saint-Jean-le-Blanc. Plan Local d'Urbanisme arrêté par son Conseil Municipal. Observations de la Ville d'Orléans.**

La Ville de Saint-Jean-le-Blanc a transmis le 8 juin 2004 à la Ville d'Orléans pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) arrêté par son Conseil Municipal le 3 juin 2004.

La Ville d'Orléans est propriétaire sur la commune de Saint-Jean-le-Blanc du terrain du collège Etienne Dolet situé rue des Anguignis, pour lequel le Département a pris la décision de le transférer sur des terrains qu'il a acquis rue Greffier.

Compte tenu du contexte, et afin de pouvoir faire évoluer l'affectation de ce terrain, il est proposé au Conseil Municipal de demander à la commune de Saint-Jean-le-Blanc de classer le terrain, propriété de la Ville d'Orléans situé rue des Anguignis actuellement affecté au collège Etienne Dolet en cours de déplacement par le Département, en zone urbaine Uba.

***Adopté à l'unanimité.***

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 79 - Acquisitions et cessions immobilières de la commune et de ses aménageurs. Bilan annuel 2003.

En application des dispositions des articles L. 2241-1 et L. 2241-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit chaque année dresser un bilan de sa politique foncière, et produire un état des cessions et acquisitions de biens ou de droits réels poursuivies directement ou par ses aménageurs ; ces documents sont annexés au compte administratif.

L'action foncière de la Ville s'inscrit dans une stratégie de développement et d'investissements publics.

On peut synthétiser l'action foncière de la Ville autour des thèmes suivants :

- l'action foncière s'inscrivant dans le plan de réfection des rues et trottoirs et d'aménagement sécurisé des espaces publics,
- l' action foncière et opération de requalification du centre ancien,
- les acquisitions foncières liées à des projets d'équipements publics,
- l'action foncière au service du développement économique,
- des acquisitions et des cessions pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement,
- l'action foncière et diversité de l'habitat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières et des tableaux récapitulatifs, documents qui seront annexés au compte administratif.

**Adopté à l'unanimité.**

M. CARRE

n° 80 - Z.A.C. de la rue des Halles. Rétrocession à l'aménageur des murs d'un ancien local commercial.

Par acte des 29 et 30 janvier 2004, la Ville a acquis auprès de la S.C.I. S.T.A. représentée par son gérant, M. GRATTET commerçant, des locaux à usage de magasin et entrepôt situés 4, rue des Halles. La négociation a alors été menée par la S.E.M.D.O., agissant dans le cadre d'un mandat.

Depuis, une convention publique d'aménagement a été signée avec ce même opérateur pour la réalisation de l'opération de la Z.A.C. de la rue des Halles, ayant notamment pour objet de renforcer un pôle commercial en centre ville.

- Séance du vendredi 9 juillet 2004 -

Pour la réalisation de l'opération publique d'aménagement, il est proposé au Conseil Municipal de transférer la propriété de ce bien situé 4, rue des Halles à la S.E.M.D.O., le bien étant valorisé à son prix principal, soit 307 000 € auquel s'ajoutent les frais d'acte pour 4 154,23 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 81 - **Quartier Saint-Marceau. Transfert dans la voirie communale de la voie nouvelle traversant la résidence Square des Plantes, dénommée passage des Bachots.**

La Société C.P.N. Trois, filiale du Groupe SAMI PROMOTION, a obtenu un permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier sur un terrain situé entre les rues Vieille Levée et Tudelle.

Il avait été convenu que la voie nouvelle traversant cet îlot serait transférée dans la voirie communale et ouverte à la circulation publique, participant ainsi au maillage de l'îlot et comportant six places de stationnement en surface.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'accepter le transfert de propriété du volume 12 à usage de voirie dénommée « passage des Bachots », appartenant à la S.A.R.L. C.P.N. Trois, au profit de la Ville d'Orléans, et ce moyennant la somme symbolique de 1 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 82 - **Quartier Saint-Marceau. Rue Pierre Louis. Cession d'un terrain à l'O.P.A.C. d'Orléans.**

La Ville a acquis, après avoir exercé son droit de préemption urbain, un terrain de 3 231 m<sup>2</sup> situé 40, avenue de Saint-Mesmin/rue Pierre Louis. La décision de préempter était motivée par le projet d'y réaliser à titre principal un parking public pour la desserte de la maison de quartier dénommée salle Paul Gauguin, et de rétrocéder le délaissé pour une opération de logement social.

En exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2003 approuvant le plan de redressement de l'Office Public d'H.L.M. et comportant notamment l'engagement de la Ville de lui mettre à disposition les assiettes foncières nécessaires à la réalisation de son programme de constructions nouvelles, il est proposé au Conseil Municipal de décider de céder un terrain d'une superficie de 1 888 m<sup>2</sup>, à l'O.P.A.C. d'Orléans, moyennant le prix de 83 072 €.

***Adopté à l'unanimité.***

M. CARRE

n° 83 - **Quartier Saint-Marceau. Clos des Chabassières. Acquisition d'un terrain.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de terrain située Clos des Chabassières, vendue par l'Etat, moyennant le prix de 10 800 €, afin de compléter la réserve foncière de la Ville dans ce secteur.

***Adopté à l'unanimité.***

PATRIMOINE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 84 - **Cimetières Saint-Marceau et Saint-Marc. Réfection des couronnements et des enduits des murs d'enceinte. Approbation d'un avenant.**

Le dossier d'appel d'offres portant sur la réfection des couronnements et des enduits des murs d'enceinte des cimetières Saint-Marceau et Saint-Marc ne comprenait pas la réfection des enduits des locaux annexes.

Dans la mesure où ces travaux complètent parfaitement l'opération en cours et permettent d'harmoniser l'ensemble des constructions des sites, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 correspondant, à passer avec la Société R.O.C.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 85 - **Complexe des Anglaises. Traitement acoustique des groupes de traitement d'air et des tourelles. Approbation d'un avenant.**

Par marché passé après appel d'offres, l'entreprise AXIMA a été chargée du traitement acoustique des groupes de traitement d'air et des tourelles au complexe 2 bis, rue des Anglaises.

Compte tenu de conditions climatiques perturbantes pour le déroulement du chantier, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de délai à passer avec l'entreprise AXIMA afin de prolonger de 65 jours le délai contractuel initial fixé à trois mois, pour le porter à cinq mois et cinq jours.

*Adopté à l'unanimité.*

BATIMENTS-TRAVAUX NEUFS

- M. PELLOUX-PRAYER n° 86 - **Dépôt des Espaces Verts à La Source. Extension. Demande d'autorisation du droit des sols.**

Compte tenu du développement croissant des activités des équipes des Espaces Verts, des adaptations sont souhaitables, notamment la construction d'un magasin de stockage clos.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer les différentes demandes d'autorisations du droit des sols nécessaires, relatives à l'extension du dépôt des Espaces Verts situé à Saint-Cyr-en-Val.

*Adopté à l'unanimité.*

- M. PELLOUX-PRAYER n° 87 - **Eglise Saint-Aignan. Restauration et mise en valeur de la façade du transept nord. Lot sculpture. Résiliation unilatérale du marché.**

*Affaire retirée de l'ordre du jour.*

RESEAUX DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

- M. PELLOUX-PRAYER n° 88 - **Musée des Beaux-Arts. Travaux de mise en sécurité. Modernisation du système de commande et de sélection des caméras de vidéosurveillance. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Lors des Conseils Municipaux des 31 mai 2002 et 20 juin 2003, les différents projets de mise en sécurité du musée des Beaux-Arts ont été approuvés.

Pour la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de ce programme, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres relatif à la modernisation du système de commande et de sélection des caméras de vidéosurveillance du musée des Beaux-Arts.

***Adopté à l'unanimité.***

ESPACES VERTS

- M. DUPONT n° 89 - **Tête nord du Pont de l'Europe. Aménagement paysager du belvédère. Approbation d'un marché de maîtrise d'œuvre à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter le principe de la mission de maîtrise d'œuvre de premier degré de complexité confiée à la Ville d'Orléans par l'AgglO dans le cadre du projet d'aménagement de la zone est de la tête nord du Pont de l'Europe ;

2°) d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre correspondant à passer avec la Communauté d'agglomération « Orléans-Val de Loire ».

***Adopté à l'unanimité.***

- M. DUPONT n° 90 - **Concours International de Roses d'Orléans. Versements de subventions de différents partenaires au titre de l'année 2004.**

La Ville organise en partenariat avec les professionnels de la Rose, chaque année en septembre depuis 1959, un Concours International de Roses qui se déroule à la roseraie du Parc Floral depuis 1980.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement par les Sociétés TRUFFAUT et John DEERE de subventions à la Ville à l'occasion du 46<sup>ème</sup> Concours International de Roses d'Orléans pour un montant total de 3 500 €.

***Adopté à l'unanimité.***

EAU

M. PELLOUX-PRAYER n° 91 - **Eau potable. Fourniture à la ville de Saint-Privé-Saint-Mesmin. Approbation d'une convention.**

La Ville d'Orléans, dans le cadre de conventions particulières, fournit de l'eau potable à quatre communes riveraines et aux riverains des voies limitrophes de trois autres communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la commune de Saint-Privé-Saint-Mesmin et la Lyonnaise des Eaux France, relative aux modalités de fourniture d'eau potable à cette commune.

***Adopté à l'unanimité.***

Orléans, le 12 juillet 2004

Le Maire,

Serge GROUARD